

## "Le terrain est préparé" dans Luxemburger Wort (27 février 2001)

**Légende:** Le 27 février 2001, le quotidien Luxemburger Wort détaille les arguments respectifs des défenseurs et des détracteurs du Traité de Nice.

**Source:** Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 27.02.2001, n° 48; 154. Jg. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul. "Die Weichen sind gestellt", auteur:GeWe , p. 3.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/le\\_terrain\\_est\\_prepare\\_dans\\_luxemburger\\_wort\\_27\\_fevrier\\_2001-fr-a580bc78-c8ac-4aca-9344-d7f28483d1bc.html](http://www.cvce.eu/obj/le_terrain_est_prepare_dans_luxemburger_wort_27_fevrier_2001-fr-a580bc78-c8ac-4aca-9344-d7f28483d1bc.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/07/2016

## Le terrain est préparé

Hier, les ministres des Affaires étrangères des 15 pays de l'UE ont signé à Nice le traité qui porte le nom de cette métropole de la Côte d'Azur. Du 7 au 11 décembre 2000, les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE avaient négocié l'accord lors de la rencontre au sommet la plus longue jamais tenue jusqu'à présent. Certes, cela n'a pas été un coup de maître, mais le traité ouvre malgré tout la voie à l'intégration de nouveaux États membres, à moins que le processus de ratification ne soit bloqué lors du référendum qui se tiendra dans certains États membres.

De nombreux populistes du Parlement européen, qui ont qualifié de gaspillage d'argent le déplacement des ministres des Affaires étrangères de Bruxelles vers le lieu de cet événement, ne voient pas que Nice est une nouvelle étape importante sur la voie de l'unification européenne. C'est la suite du processus qui a débuté le 18 avril 1951 avec la création de la CECA et qui a conduit, par les traités de Rome, l'Acte unique européen de Luxembourg, le traité de Maastricht, jusqu'au traité d'Amsterdam. Lors de la signature de chacun de ces accords, de nombreux souhaits étaient restés insatisfaits. Et c'est un truisme de dire qu'il était beaucoup plus difficile de parvenir à un accord (unanime!) entre 15 États membres qu'à six ou à dix.

Les critiques du nouvel accord concernent surtout la complexité des votes à la majorité et le recours insuffisant à ces votes à la majorité au Conseil des ministres. Les intérêts des États membres sont en effet extrêmement différents selon les secteurs, ainsi, les Britanniques et les Luxembourgeois se sont cramponnés à l'unanimité pour le droit fiscal, les Allemands pour le droit d'asile et d'immigration, les Espagnols pour les fonds structurels, etc. Dans les débats qui ont finalement abouti à l'adoption de la triple majorité, qui signifie que 62 % de la population doivent être derrière une décision prise, c'est surtout l'orientation fondamentale qui s'est révélée préoccupante. Les acteurs se sont en effet souciés plutôt de trouver le moyen d'empêcher des décisions au niveau communautaire. Or, une union d'États et de peuples devrait au contraire s'efforcer de faciliter ces décisions dans l'intérêt de la collectivité.

Cinquante ans après sa création, la situation interne de la Communauté est donc très préoccupante! Où sont les architectes de l'Europe? Doit-on déjà donner raison aux critiques qui voulaient donner à l'approfondissement de l'Union la priorité sur son élargissement? Peut-être. Qu'il soit toutefois permis d'objecter que c'est justement entre deux des États fondateurs, la France et l'Allemagne, que de nombreuses déchirures sont apparues dans le cadre de Nice.

Les euro-optimistes voient bien certains progrès dans le traité de Nice. Par exemple, la position du président de la Commission, et donc la Commission elle-même, sont consolidées. À l'avenir, le président sera nommé par les chefs de gouvernement à la majorité et non plus à l'unanimité, et approuvé par le Parlement européen. Cela renforce son indépendance, du moins vis-à-vis des capitales nationales. Et, comme un chef de gouvernement avec ses ministres, il peut renvoyer certains commissaires en cas de manquements graves. Cela réfute en partie les arguments de ceux qui ont vu dans Nice une tendance générale à la méthode de la collaboration intergouvernementale et un certain recul par rapport à la méthode Monnet (renforcement de la Commission et du Parlement). Cependant, il dépendra plus encore qu'avant de la personne du président de la Commission, qu'il parvienne à s'imposer dans le cercle des chefs d'État ou de gouvernement.

Un autre gain apporté par Nice est l'application simplifiée de la «coopération renforcée» d'au moins huit États. Les hésitants et les indécis ne peuvent plus arrêter par leur veto d'autres pays qui veulent une procédure commune rapide, par exemple dans la politique d'asile. Un autre point positif est l'extension des décisions à la majorité, de sorte que l'unanimité n'est plus nécessaire que pour 38 articles de l'ensemble du traité. Ces 38 articles sont toutefois particulièrement importants. L'enthousiasme doit donc être modéré.

Les faits ont donné raison à ceux qui parlaient, avant même le sommet, des futurs «leftovers» de Nice. Mais de tels vestiges subsistent après tout traité, parce que l'unanimité n'a pas pu être obtenue à leur sujet. Pour parvenir à une conclusion, les chefs de gouvernement essaient toujours de remettre à plus tard les «leftovers». Mais ce «plus tard» est à chaque fois plus proche. La prochaine réforme doit avoir lieu dès 2004, avec la répartition des compétences entre les États de l'UE et l'Union (ce qui va certainement requérir une Constitution européenne), la simplification des traités et le statut de la Charte des droits fondamentaux.

Mais, d'ici là, de nouveaux défis seront à l'ordre du jour. Certains des douze candidats à l'adhésion ne tiendront peut-être pas la distance, tandis que d'autres (la Croatie?) pourraient venir allonger la liste. Qu'en est-il de la Yougoslavie, de la Macédoine, et éventuellement d'un Monténégro indépendant? La Turquie attend. Et l'Ukraine?

Conclusion: l'époque où le corset communautaire était ajusté pour des décennies est révolue. Depuis la dissolution des blocs en Europe, de nouveaux défis ne cessent d'apparaître pour l'Union européenne. Tout est en cours. Les architectes de l'Europe doivent faire des heures supplémentaires. Nice n'est qu'une étape de plus sur la voie du rassemblement des peuples d'Europe. La question de la finalité est souvent posée. Mais qui peut y apporter une réponse?

GeWe